



RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE ET POLLUTION

Les amendes et pénalités environnementales peuvent être dispendieuses : Êtes-vous préparés?

PAR MARCUS RAITANEN
Gestionnaires d'assurance Victor inc.

Depuis quelques années, le public est de plus en plus conscient et soucieux de la fragilité de notre environnement. Dans cette optique, tous les ordres de gouvernement au Canada ont adopté des lois pour protéger l'environnement, prévoyant des amendes et pénalités en cas d'infractions à la réglementation environnementale. Il importe alors que les propriétaires d'entreprise connaissent bien les risques environnementaux de leurs activités puisque, dans certains cas, les amendes et pénalités imposées ont même atteint les 300 000 \$.

La liste des lois canadiennes en matière d'environnement est longue. Le gouvernement fédéral s'est effectivement doté de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement*, de la *Loi sur les pêches* et de la *Loi sur le transport des marchandises dangereuses*, sans compter que les provinces et territoires ont, eux aussi, leurs propres lois encadrant la protection de l'environnement et la qualité de l'eau. Les administrations municipales ne font par ailleurs pas exception, certaines s'étant vu déléguer des pouvoirs en matière environnementale. C'est dire que les entreprises

qui ne se conforment pas à la batterie de règlements et lois en place pourraient écoper d'amendes et de pénalités de toutes les sphères de l'administration publique.

Or il y a moyen pour les propriétaires d'entreprise de se protéger. Saviez-vous que les amendes et pénalités imposées peuvent être couvertes dans le cadre d'une police de responsabilité environnementale de Victor si elles découlent d'une réclamation assurable pour un préjudice corporel ou un dommage matériel subi par un tiers?

Les affaires juridiques suivantes, survenues au Canada, illustrent le tout.

Clark Builders/EPCOR Utilities

Le Royal Glenora Club d'Edmonton, en Alberta, avait mandaté Clark Builders pour construire un nouveau centre aquatique. Durant les travaux, une conduite d'eau maîtresse appartenant à EPCOR Utilities a été déplacée dans un lieu que l'on croyait hors de la zone de construction du projet. Or ce nouvel emplacement n'a pas été marqué comme tel sur le site, si bien que lorsque le sous-traitant responsable des pieux de fondation a commencé à creuser les fondations, il a heurté et rompu la conduite. Résultat : quelque 12 millions de litres d'eau chlorée ont été déversés dans la rivière Saskatchewan Nord, qui se trouvait à proximité, un habitat naturel diversifié pour le poisson. À la suite de l'accident, des analyses ont révélé que la teneur en chlore de l'eau de la rivière était 3 900 fois plus élevée que le niveau permis.

Clark Builders s'est donc retrouvé en infraction avec l'article 36(3) de la *Loi sur les pêches* et, à ce titre, a été condamné à payer une pénalité totale de 285 000 \$. La pénalité comprenait 15 000 \$ d'amende et 270 000 \$ à verser au Fonds pour dommages à l'environnement, pour ainsi servir à la conservation et à la protection du poisson et de son habitat en Alberta.

Norellco Contractors Ltd.

Pendant un projet de remplacement d'une conduite d'eau maîtresse à St. Albert, Alberta, les employés qui travaillaient avec une bineuse à traction ont par inadvertance heurté une conduite d'eau maîtresse de haute pression, causant l'échappement de presque 90 000 litres d'eau potable chlorée dans le site d'excavation, lequel a par la suite débordé dans la rivière Sturgeon, qui se trouvait à proximité. Environ une semaine plus tard, une deuxième conduite d'eau maîtresse a été heurtée sur le site du projet par un employé de Norellco Contractors, résultant en un second débordement d'eau chlorée dans la rivière Sturgeon. À la suite de la rupture de la deuxième conduite, Environnement et Changement climatique (anciennement Environnement Canada) a mené une enquête et a conclu que les échantillons d'eau recueillis autour du lieu de l'incident présentaient des concentrations de chlore de toxicité létale aigüe pour les poissons.

En conséquence, Norellco Contractors a été condamné à payer une pénalité totale de 185 000 \$, 5 000 \$ à payer en vertu de la *Loi sur les pêches* et 180 000 \$ à verser au Fonds pour dommages à l'environnement.





R. V. Van Waters & Rogers Ltd.

Un employé de Van Waters & Rogers, un distributeur de produits chimiques de Calgary, en Alberta, qui remplissait régulièrement des wagons-citernes de transport, a par mégarde inversé les tuyaux de certains dispositifs de pompage, si bien qu'une citerne s'est retrouvée trop pleine. Au total, ce sont 18 000 litres de xylène, un solvant chimique, qui ont été déversés dans la zone avoisinante. Le produit a été en partie absorbé par le sol, mais du xylène a aussi pu faire son chemin jusqu'au bassin versant à proximité, lequel est relié au réseau d'égouts municipal. En fait, un employé municipal a détecté la présence de xylène dans le réseau d'égouts aussi loin qu'à 18 pâtés de maisons du lieu du déversement.

Après l'accident, Van Waters & Rogers a entrepris des travaux de mise à niveau de ses installations pour une valeur de 70 000 \$, afin de réduire le risque de déversement à l'avenir. C'est sans compter l'amende de 80 000 \$ qui a été infligée à Van Waters & Rogers en application de l'article 220(1) de la loi albertaine intitulée *Environmental Protection and Enhancement Act*.

Rentokil Pest Control Canada Ltd.

Une école publique d'Ottawa avait des problèmes de lutte contre les insectes et les animaux nuisibles et a donc fait appel à la société Rentokil Pest Control pour qu'elle répande des pesticides à plusieurs reprises en utilisant toute une variété de produits. Environ 340 élèves fréquentaient l'école publique, qui abrite aussi une garderie. Au cours d'une fin de semaine, l'entreprise spécialisée dans la lutte contre les insectes et les animaux nuisibles a répandu deux pesticides différents dans les zones touchées. Le lundi suivant, le personnel et les élèves ont signalé de fortes odeurs ainsi que des démangeaisons, des larmoiements, des maux de gorge, des étourdissements et des maux de tête. Le mercredi, les odeurs persistaient. Certains élèves ont dû être relocalisés à différents endroits de l'école tandis que le personnel enseignant tentait d'augmenter la ventilation. Le personnel enseignant a également récuré et nettoyé les zones où les pesticides avaient été répandus. Malgré ces mesures, le personnel et les élèves continuaient de signaler des symptômes, ce qui a entraîné la fermeture de l'école pendant un peu plus de 30 jours.

Santé publique Ottawa en a été informée, puis elle a communiqué avec le ministère de l'Environnement et l'Action en matière de changement climatique. Le Ministère a établi que Rentokil Pest Control n'avait pas répandu le pesticide conformément aux directives de l'étiquette, ce qui a entraîné la dégradation de l'environnement, des malaises et des effets néfastes sur la santé du personnel et des élèves. Rentokil Pest Control a donc été condamnée en vertu de la *Loi sur les pesticides*. Une amende de 130 000 \$ et une suramende compensatoire de 32 500 \$ ont été imposées à Rentokil Pest Control par le ministère de l'Environnement et de l'Action en matière de changement climatique.

Leçons

Une police de responsabilité environnementale de Victor couvrira les « amendes et pénalités civiles ou des cotisations obligatoires à l'égard de RÉCLAMATIONS pour PRÉJUDICE CORPOREL ou DOMMAGE MATÉRIEL que l'ASSURÉ est légalement tenu de payer ». Voilà une partie de notre définition de SINISTRE dans nos libellés. Dans les exemples cités, il est probable que les défendeurs auraient eu droit à la protection contre les amendes dont ils ont été imposées, s'ils avaient eu une police de responsabilité environnementale de Victor.

Bien entendu, la protection contre les amendes et pénalités imposées par l'État n'est pas le seul motif qui devrait pousser un propriétaire d'entreprise à souscrire une assurance responsabilité environnementale. En effet, une multitude de problèmes d'ordre juridique complexes et d'exigences tant réglementaires que contractuelles justifient que l'assurance responsabilité environnementale fasse partie de l'arsenal d'assurance de base de toute entreprise industrielle.

Sachant cela, pouvez-vous vraiment priver votre entreprise de cette protection contre les éventuelles amendes et pénalités découlant d'infractions d'ordre environnemental?

Apprenez-en davantage sur notre [programme d'assurance responsabilité environnementale et pollution](#) ou communiquez avec l'un de [nos souscripteurs](#) pour de l'aide.

Visitez assurancevictor.ca/environnement pour en apprendre davantage.

Le présent article est paru dans l'édition de printemps 2013 du magazine *Risk & Business* de Cain Insurance. Il a été mis à jour en 2016 afin d'ajouter la référence à Norellco Contractors Ltd. et en 2018 afin d'ajouter la référence à Rentokil Pest Control Canada Ltd.

La présente publication est destinée à un usage informatif seulement. Elle ne doit pas être utilisée comme s'il s'agissait d'un conseil ou d'une opinion juridique sur des circonstances ou des faits en particulier. La disponibilité du programme de même que les garanties sont assujetties à des critères de souscription individuels.

© 2023 Gestionnaires d'assurance Victor inc. | 1053429359